

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau No. 12, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 24 MAI 1884

SPECTACLES BALZ. &

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End

MARSHAL EDAN, Directeur.

1884..... 1884..... 1884.....

Comme le dimanche, 15 mai 1884.

Tous les soirs et les Matins du MERCREDI au SAMEDI.

Représentations à l'Opéra du West End.

PRINCE CHAMBERS.

Toute quelle a été représentée à l'Opéra Royal.

Représentations à l'Opéra du West End.

75..... ARTISTES.

Lesquels expriment pour cette représentation

MARIE ANNE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le

PROFESSOR D'AGUIN.

Représentations à l'Opéra du West End.

Lesquelles sont destinées aux heures de nuit.

Les billets d'entrée de "communautés" sont malin-

tement réservés.

75..... F. WINTZ, Surintendant.

PAVILLON FARANTA.

Ces derniers jours, dans le quartier des Marinelles, succède du grand amphithéâtre à l'UPLAND, le plus prestigieux théâtre de la ville, le PAVILLON FARANTA, de l'architecte Harry Dooly, Frank Bowditch, Charles L. Tracy, et Frank Sheppard, qui a été construit à l'angle de la 10th Street et de la 12th Street.

JACK SHEPPARD.

Le nouveau théâtre sera ouvert dans une semaine.

Il sera dédié à l'opéra et à l'opéra-comique.

Il sera ouvert le 10 mai.

Représentations tous les soirs.

Madame pour les matins et les matins.

20 mai.

OUVERTURE DU PRINTEMPS

— CURE —

GODCHAUX,

BRANDON DE

VÉTEMENTS

— ET —

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal,

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

— A —

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Grâce de la compagnie sollicitée.

Et aussi à nos meilleures ventes.

On demande.

DIRECTIONS À LA NOUVELLE-ORLÉANS.

J. F. SCHROEDER, président.

NEWTON BUCKNER, A. D. TYLWYTH, BODDOW WORST.

Cette compagnie est fondée à Paris en 1861, et maintient la plus grande compagnie d'assurance au monde.

La compagnie a pour son siège social la Société d'assurance sur la Vie et la Maladie à la Nouvelle-Orléans, et a des bureaux à Paris, Londres, New York, Boston, etc.

CHARLES ANDREW JOHNSON, Jules P. BOYK, et autres récents résidents.

CLARENCE T. LOW, directeur-santé et agent à la Nouvelle-Orléans.

19 mars.

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, cette loi est donnée au présent à la prochaine session, et sera publiée au journal officiel de l'Etat de la Louisiane, au moins de deux mois à compter de sa date de publication, et sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.

Le présent article sera en vigueur à partir de la date de publication.